



Faire licenciement à l amiable

Par **lilou290**, le **16/02/2011** à **12:21**

Bonjour

Salariée depuis 2001, j'ai demandé à mon employeur de procéder à un licenciement à l'amiable. Il m'ont proposé comme motif "absence injustifié"....je suis en arrêt pour dépression jusqu'en avril et mon licenciement se fera donc en mai pour ce motif là ! Quelles seront mes indemnités ? Comment les calculées ? Quels documents doit on me remettre ? Merci pour votre aide

Cordialement

Par **P.M.**, le **16/02/2011** à **13:58**

Bonjour,

Un licenciement à l'amiable cela n'existe pas, l'abandon de poste est une très mauvaise méthode...

Il existe la [rupture conventionnelle](#)

Si finalement après abandon de poste, l'employeur procédait au licenciement, ce qu'il n'est pas obligé de faire, ce serait vraisemblablement pour faute grave et vous n'avez droit à aucune indemnité en dehors éventuellement de celle de congés payés...